



REGLEMENT PARTICULIER

2ème RALLYE DU BRIONNAIS VHC

28 Juin 2014

Organisé par L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DUNOISE

Ce règlement particulier est identique à celui de la discipline moderne correspondante au 35^{ème} rallye du Brionnais tant en prescriptions générales, règles spécifiques des rallyes VHC et qu'en procédures de signalisations, sauf articles spécifiques ci-après.

VISA EPSA

PECHAD DEPARTMENT IN R 2005

DAYE 6 T/AL

Visa Comité BFC





Article 1: Organisation

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DUNOISE organise le samedi 28 Juin 2014 un rallye régional dénommé:

2ème Rallye Du Brionnais VHC

Le présent règlement a reçu du Comité Régional Bourgogne Franche Comté le: 18/03/2014 le numéro: 31

et reçu le permis d'organisation de la FFSA en date du:

Article 1.1: Officiels

numéro:

Commissaires techniques:

(Responsable)

Christian ALLOIN

licence n° 13706

Chargés des relations avec les concurrents (CS):

Max LOLLIA SAINT-ANGE

licence n° 150787 licence n° 3292

Aimée DUCHAINE

Article 1.2: Eligibilité

Le <u>2ème</u> rallye Du Brionnais VHC les <u>27 et 28 juin 2014</u> compte pour :

- Les challenges Bourgogne Franche-Comté
- Article 1.3: Vérifications Identique au 35^{ème} Rallye Du Brionnais

Article 2: Assurances

Identique au 35^{ème} Rallye Du Brionnais

Article 3: Concurrents et Pilotes

Article 3.1: Demande d'Engagement - Inscriptions

Les droits d'engagement sont fixés:

Engagement VHC: 250 €

sans la publicité facultative des organisateurs: 690 €

Chèque à établir à l'ordre de l'ASA DUNOISE

Identique au 35^{ème} Rallye Du Brionnais

Article 3.1.1:

Le nombre d'engagés est fixé à 10 voitures maximum (ce nombre peu être augmenter en fonction des engagés au rallye régional)





Article 3.2: Ordre de départ

Conforme au règlement standard de la FFSA.

Article 4: Voitures et Equipements

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

- Article 4.1 : Voitures autorisées

Sont admises les voitures des périodes de E à J1 inclues, homologuées VHC et possédant un Passeport Technique Historique (PTH/PTN) et les voitures Classic de compétition (hors classement)

Article 6: Sites et Infrastructures

- <u>Article 6.1 : Description</u> Identique au 35^{ème} Rallye Du Brionnais

Article 7 : Déroulement du Rallye

Conforme aux règles spécifiques VHC

Article 9: Classements

Conformément au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC Il sera établi un classement indice des performances

Article 10: Prix et Coupes

Toutes les équipes seront récompensées. La remise des prix se déroulera à La Clayette 28 Juin 2014 après la validation des résultats par la direction de course sur le podium de départ